

TITRE PROFESSIONNEL (TP) OU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION (CCS) Opérateur (trice) de surveillance à distance inscrit au RNCP TP-01315

⇒ Objectifs :

- Connaître et appliquer la réglementation, la déontologie et l'éthique du métier
- Connaître et utiliser les matériels en surveillance à distance

⇒ Public concerné :

Salariés ou demandeurs d'emploi, ayant un projet de formation professionnelle,

- Un numéro d'agrément préalable pour la formation délivré par le CNAPS

de votre région

⇒ Pré requis :

- Un numéro d'agrément préalable pour la formation délivré par le CNAPS de votre région

⇒ Nombre de participants :

10 personnes maximum

⇒ Durée :

4 mois environ (525 heures).

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes

⇒ Validation :

Titre professionnel homologué de niveau IV par le Ministère du travail.

Titre accessible par la VAE,

Attestation de formation SST et EPI.

Le titre inclut la validation des aptitudes professionnelles :

- La législation
- La ronde physique et la gestion d'un poste de sécurité
- La formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- La formation d'Equipier de Première Intervention (EPI)

⇒ Moyens pédagogiques:

- Livret de cours, film vidéo, PowerPoint, poste central de sécurité, centre de télésurveillance

⇒ Méthodes pédagogiques:

- Apports théoriques sur vidéo projecteur.
- Méthode explicative et participative.
- Exercices pratique

⇒ Lieu :

LUXANT INSTITUTE- 34 rue de Beaumont 62950 Noyelles-Godault

⇒ Programme :

Module 1. Acquérir le socle de base des aptitudes professionnelles en sécurité privée :
connaissances réglementaires de base

Module 2. Assurer la surveillance visuelle d'un lieu à l'aide de moyens de vidéosurveillance

: contrôle des accès par un système de vidéosurveillance ou de vidéo protection - analyse et exploitation des images provenant d'un système de vidéosurveillance ou de vidéoprotection pour sécuriser des sites - fonctionnement du système vidéo du centre d'exploitation

Module 3. Gérer la sécurité des personnes et des biens et réguler l'organisation des interventions au moyen d'un dispositif de télésurveillance :

traitement des informations - fonctionnement des systèmes de sécurité - intervention en cas d'alarme ou d'anomalie des services compétents - régulation de l'organisation des interventions - fonctionnement et sécurité de la station centrale de télésurveillance - le traitement des communications